

Demi-journée d'information syndicale

MARDI 02 OCTOBRE 07 14H00 – 16H30 PAU Complexe de la République
VENDREDI 05 OCTOBRE 14H00 – 16H30 BAYONNE Bourse du Travail



Au programme :



Actualités de rentrée

Direction et fonctionnement des écoles, EPEP, Base-Elèves

Le problème de la direction et du fonctionnement de l'école reste entier. Les sanctions ont ajouté de la colère à l'exaspération. Le SNUipp-FSU continue de demander l'ouverture de négociations et l'annulation des sanctions. Dès la rentrée, le SNUipp-FSU, partout en France, réunit les personnels afin de débattre des suites de l'action et préparer des Etats Généraux de la direction et du fonctionnement des écoles.

1/2 journée d'information syndicale, mais qu'est-ce que c'est ?

C'est du temps pour s'informer, se rencontrer, échanger et débattre sur l'actualité, l'école... Cela permet de ne pas rester isolé, de partager ses points de vue sur le déroulement de la rentrée scolaire et sur le métier

Le choix du lieu est libre,
venez nombreux!

Modèle de lettre aux parents :

Madame, Monsieur,

Les textes relatifs à l'exercice du droit syndical (décret du 28/05/82) prévoient l'heure d'information sur le temps de travail. Pour les instituteurs, ce droit prend la forme de deux demi-journées par an.

Une demi-journée d'informations aura lieu le ...matin/après-midi

Votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps au service de notre métier et des enfants que nous accueillons tous les jours.

CELA M'INTERESSE MAIS JE ME DEMANDE...

Si j'ai le droit... Chaque enseignant (e)(titulaire, stagiaire, suppléant, directeur, adjoints remplaçant...) syndiqué(e) ou non a droit à deux demi-journées d'infos syndicales par année scolaire. Le décret du 28 mai 1982 qui régit l'exercice des droits syndicaux pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Droit confirmé par le décret du 12 juin 1987.

Si je suis payé... OUI, ce n'est pas une journée de grève, elle est donc rémunérée normalement.

Quelles démarches dois-je faire ? Le SNUipp64 a prévenu l'Inspecteur d'Académie des dates et des lieux. Chaque participant avertit par courrier son IEN (une semaine avant) et prévient également les parents d'élèves. (modèles de lettres ci-dessous).

Une attestation de présence vous sera remise lors de la réunion.

Modèle de lettre à l'IEN (à compléter):

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
S/c de Monsieur l'Inspecteur de

je soussigné(e)s.. de l'école de vous informe que je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-64, le octobre à

Veillez agréer

Emargement